

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 2016

Présents : Mmes BERTIN Nathalie, COTTIER Evelyne, EDELIN Corinne, KERVAGORET Magali, ROUXEL Marie-Christine, COLOMER Virginie,
Mrs LE TENIER Philippe, DEREDEL Loïc, GOURLAOUEN Claude, LAVOLE Patrice, LE GUENNOU Thierry, AMEEL Philippe et Pascal BOZEC.

Absent (s) : LE ROUX Murielle qui a donné procuration à DEREDEL Loïc et LE BORGNE Yves qui a donné procuration à LE GUENNOU Thierry.

Secrétaire de séance : Magali KERVAGORET.

Monsieur le Maire a ouvert la séance en demandant une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles.

1 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Le Maire a présenté à l'assemblée les comptes de gestion 2015 de la commune, dressés par le Trésorier de Quimperlé et dont les résultats sont les suivants :

COMMUNE : un excédent de fonctionnement de 139 686,03 € et un déficit d'investissement de 21 410,45 €.

Il a procédé dans les mêmes formes au vote du compte de gestion du service assainissement qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 6 808,85 € et un excédent d'investissement de 21 550,20 €.

Ces chiffres sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs 2015 des budgets concernés.

Les comptes de gestion ont été votés à l'unanimité.

2 et 3 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT) et AFFECTATION DES RESULTATS

Après s'être fait présenter le compte administratif de la commune appuyé de tous les documents propres à justifier les résultats, le conseil municipal a constaté un excédent de fonctionnement de 139 686,03 € et un déficit d'investissement de 21 410,45 €.

L'affectation des résultats pour le budget Commune de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 sur proposition du Maire s'est effectuée ainsi :

<u>Section d'exploitation</u>	Article 002 – excédent	102 621,03 €
<u>Section d'investissement</u>	Article 001 – déficit	- 21 410,45 €
	Article 1068 – réserve	37 065,00 €

Service Assainissement : il a été procédé dans les mêmes formes au vote du CA 2015 qui présentait en fonctionnement un excédent de 6 808,85 € et un excédent d'investissement de 21 550,20 €.

L'affectation des résultats pour le budget assainissement de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 sur proposition du Maire s'est effectuée ainsi :

<u>Section d'exploitation</u>	Article 002 – excédent	6 808,85 €
<u>Section d'investissement</u>	Article 001 – excédent reporté	21 550,20 €

Affectations votées à l'unanimité

4 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Le Maire a proposé au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de l'exercice 2016 de la commune accompagné des documents propres à justifier les propositions :

Dépenses / Recettes en section de fonctionnement pour 825 521,03 € et en section d'investissement pour 342 705,45 €.

Service assainissement : il a été proposé de procéder dans les mêmes formes au vote du budget assainissement pour les montants suivants : Dépenses / Recettes en section de fonctionnement 70 342,85 € et 40 364,20 € en section d'investissement.

Les budgets primitifs ont été adoptés à l'unanimité.

5 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Après avis de la Commission des Finances, le Maire a proposé d'augmenter les taux d'imposition de 2%, comme préconisé par l'analyse financière et fiscale réalisée par la Direction des Finances Publiques en mars 2015.

M. GOURLAOUEN propose alors à l'assemblée de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ce qui irait dans le sens de la motion de soutien envers les agriculteurs qui sera abordée au point 7 de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, il fut proposé de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation	:	13,55 % (+ 2 %)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	17,97 % (+ 2 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	37,77 % (inchangé)

Ces taux ont été adoptés à l'unanimité.

6 - VOTE DES SUBVENTIONS 2016

La Commission des Finances avait établi la liste des demandes de subventions pour un montant total de 8 150,00 €. Il fut proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale	2 500.00 €
Association des Parents d'Elèves	2 500.00 €
A.S. Baye	2 000.00 €
Comité des Fêtes	700.00 €
F.N.A.C.A.	250.00 €
Société de Chasse	100.00 €
Association des lévriers de Cornouaille	100.00 €
TOTAL	8 150,00 €

Adopté à l'unanimité.

7 - MOTION DE SOUTIEN AUX ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

Lors du Conseil municipal du 29 mars 2016, les élus de la Commune de Baye ont tenu à affirmer leur solidarité et leur soutien aux acteurs du monde agricole et à leurs familles :

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant dès à présent en danger la pérennité de leurs exploitations. Aujourd'hui, face à cette situation qui continue de se dégrader, les agriculteurs manifestent leur colère et leur désespoir un peu partout en France, en Bretagne et plus particulièrement sur notre territoire.

Le secteur agricole revêt une importance capitale pour nos économies nationale et locale. Il représente un levier puissant du développement économique local ainsi qu'un pilier essentiel de notre territoire pour l'emploi, les emplois générés par l'agriculture allant bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole. Il

est urgent de régler cette crise extrêmement menaçante pour notre région maintenant que la quasi-totalité des secteurs agricoles connaissent des difficultés persistantes.

Aussi, le conseil municipal s'engage à défendre les propositions concrètes qui permettront à l'agriculture française de vivre de son travail, de se développer dans de bonnes conditions, de s'adapter aux réalités économiques actuelles, aux évolutions sociétales et entraîneront une juste rémunération des producteurs, en demandant en urgence et avec la plus grande détermination au Ministre de l'Agriculture :

- L'étiquetage, afin de permettre à chaque consommateur – particulier ou en restauration collective d'être parfaitement informé de l'origine et de la qualité des produits qu'il achète, en frais ou transformés ;
- La mise en place d'une politique de rémunération au juste prix au regard des propres coûts de chaque acteur de la filière, des producteurs aux distributeurs en passant par les transformateurs ;
- La mise à niveau des règles et normes environnementales, sociales, administratives... pour mettre fin au handicap des acteurs agricoles français, unanimement dénoncé, face à la vive concurrence européenne et mondiale.

Motion adoptée à l'unanimité.

8 - NUMEROTATION DU LOTISSEMENT TI BLEUENN

A la demande du service des impôts de Quimperlé, l'adjoint aux travaux a proposé la numérotation du Lotissement Ti Bleuenn (voir plan).

Adopté à l'unanimité.

9 - EFFACEMENT DE RESEAUX ROUTE DE QUIMPERLE/ ROUTE DE KERBRIS

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme a présenté au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux au carrefour route de Quimperlé et route de Kerbris.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de BAYE, afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ⇒ Réseau BT..... 32 807 € HT
- ⇒ Eclairage Public 10 746 € HT

Soit un total de..... 43 553 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 37 158 €
- ⇒ Financement de la commune :
0 € pour la basse tension
6 746 € pour l'éclairage public
Soit au total une participation de 6 746 €

Adopté à l'unanimité.

10 - QUESTIONS DIVERSES

M. Claude GOURLAOUEN interroge sur la suite réservée au dossier relatif à l'accueil de la mission évangélique cet été sur la commune. Quid de la mise à disposition d'un terrain sur la Commune de Baye ?

Le Maire demande à M. Philippe AMEEL de prendre contact avec les services compétents de Quimperlé Communauté afin de connaître la solution retenue.

M. Claude GOURLAOUEN souhaite également aborder le dossier Locquillec. Le Maire s'engage à organiser une réunion d'information aux élus intéressés avant l'été sur le sujet.